

Madame fait appel, pas d'avocat et ni elle ne sont present

Par chris69410, le 27/12/2011 à 18:19

Bonjour,

J'ai refait ma vie suite un divorce et mon ex femme me reclame aujourdhui la garde complète de notre fille...

Tout se déroulais très bien jusqu'à se qu'elle deménage, afin d'obtenir la garde elle a fait faire de fausse attestation nous accusant ma compagne et moi meme de frapper nos enfants ... Mais elle n'a pas eu gain de cause la jaf à très bien vu qu'elle essayé de faire des histoires et la même averti qu'elle etait passible d'amande au pénal pour de fausse accusations... Et la debouté de toute ses demandes.

A ma grande surprise mon ex a fait appel et le jour J Madame ne s'est ni fait représenter par un avocat et ne s'est ni deplacé!

Comment cela va t'il se finir ? peut on quand accorder la garde a mère qui se desinterresse totalement du bien être de son enfant ? Je lis tellement de chose sur les forums que meme l'impensable deviens possible Merci d'avance pour toute vos reponse!!!

Par cocotte1003, le 27/12/2011 à 19:27

Bonjour, comme elle n'est pas représentée et en plus qu'elle n'est pas là, les choses font rester comme elles sont, elle va etre déboutée de ses demandes et risque une amende pour abus de procédure, ou en étes vous exactement de la procédure, et du mode de garde actuel ? cordialement bonnes fetes